

## CONVOICATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### EUROPLASMA

Société anonyme au capital social de 6 978 365,40 euros  
Siège social : Zone Artisanale de Cantegrit 40110 Morcenx  
384 256 095 R.C.S. Mont De Marsan

#### AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de réunion publié au B.A.L.O. le 27 avril 2016, les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le **8 juin 2016 à 11heures** à Pessac (33600), Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5, Allée des Lumières à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### *Ordre du jour*

##### *A titre ordinaire :*

- Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Affectation du résultat social de l'exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre CATLIN en qualité d'administrateur,
- Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Yann LE DORÉ en qualité d'administrateur et renouvellement de son mandat,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société,

##### *A titre extraordinaire :*

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une émission de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société KEPLER CHEUVREUX et autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder aux augmentations de capital suivant l'exercice desdits BSA,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article L.225-185 du Code de commerce, de la société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la société au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés,

##### *A titre ordinaire :*

- Pouvoirs pour les formalités.

---

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée soit le 6 juin 2016 au moins à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à Caceis CT – Service Assemblées Générales – 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09 en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1. Donner une procuration à toute personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ;
2. Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
3. Voter par correspondance.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est mis en ligne sur le site de la société ([www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)).

Les actionnaires au porteur peuvent, demander par écrit à Caceis CT – Service Assemblées Générales – 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09 de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de Caceis CT le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, à l'adresse suivante : [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com) ou par fax au 05.56.49.70.19.

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce ont été mis en ligne sur le site internet de la société ([www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)).

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société ([www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)).

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Conseil d'Administration de la société des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Ces questions écrites devront être envoyées, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, soit par voie de télécommunication électronique [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com) ou par fax au 05.56.49.70.19. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

*Le Conseil d'Administration.*

**1602167**